RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Commune de
SAINT JEAN SUR REYSSOUZE

Dossier n° PC00136422D0005

Date de dépôt : **22/04/2022**
Demandeur : **DACOSTA Apolino**
Pour : **Construction d'un abri voitures**
Adresse projet : **1423 route de Cessort**
SAINT JEAN SUR REYSSOUZE (01560)

ARRÊTÉ

ACCORDANT

un permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes **au nom de la commune**

Le maire de la commune de **SAINT JEAN SUR REYSSOUZE**,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes déposée le 22/04/2022, par Monsieur DACOSTA Apolino, demeurant 1423 Route de Cessort à SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE (01560), enregistrée sous le numéro PC00136422D0005 ;

Vu l'objet de la demande :
- pour un projet de construction d'un abri voitures ;
- sur un terrain situé 1423 route de Cessort à SAINT JEAN SUR REYSSOUZE (01560) ;
- pour une surface plancher créée de 50m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 avril 2019 ;
Vu la zone A du PLU et son règlement ;

reçu le 16 MAI 2022
Direction des collectivités et de l'appui territorial

ARRÊTE

Article unique : le permis de construire est accordé pour le projet visé ci-dessus.

Fait à SAINT JEAN SUR REYSSOUZE, le 12 mai 2022
Le Maire, Jacques SALLET

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-REYSSOUZE (AIN)

Caractère exécutoire de la présente décision :
La présente décision est exécutoire à compter de sa réception par le demandeur et de sa transmission au Préfet.

Contrôle de légalité :
Le dossier et la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales, soit le : 14 mai 2022

Affichage de l'avis de dépôt :
Conformément aux dispositions des articles R423-6 et R424-5 du code de l'urbanisme, l'avis de dépôt de la présente demande a été affiché en mairie pendant toute la durée d'instruction et à compter du : 22 avril 2022